

# Appel à projets pour les deux contrats du SAGE



La révision du SAGE du Marais breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf, approuvé en juillet 2004, arrive à son terme et la nouvelle version du document devrait être approuvée en 2014.

**Le SAGE est un outil de planification** dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques qui comprend un aspect réglementaire mais repose aussi sur la mise en œuvre d'actions volontaires. L'implication de tous les acteurs du territoire est donc nécessaire à la mise en œuvre du SAGE et à **l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux.**

Afin de faciliter l'émergence d'actions nouvelles en lien avec les objectifs du SAGE à venir et de poursuivre les efforts entrepris, les maîtres d'ouvrage ont la possibilité d'**inscrire de nouveaux projets** dans les contrats financés par le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau. Ces contrats sont coordonnés par la structure porteuse du SAGE : l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB). Ils ont déjà permis d'initier une dynamique pour la mise en œuvre d'actions sur le territoire par le financement de nombreux projets d'un montant prévisionnel total d'environ **17,5 millions d'euros entre 2007 et 2013.**

## Contrat Territorial

Il s'agit d'un contrat financé par l'Agence de l'Eau pour une durée de 5 ans. Ce contrat permet par exemple de financer des opérations dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable, de l'agriculture, .... A noter que le territoire du SAGE a déjà bénéficié d'un premier Contrat Territorial sur la période 2008-2012 (prolongé jusqu'en 2013 par avenant).

## Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV)

Il s'agit d'un contrat financé par le Conseil Régional pour une durée de 3 ans. Ce contrat est réservé aux territoires sur lesquels un SAGE est approuvé. Il permet par exemple de financer des opérations de restauration des milieux aquatiques, de réduction de l'utilisation des phytosanitaires, ... Le territoire du SAGE a déjà bénéficié de deux CRBV, sur les périodes 2007-2009 et 2011-2013.



**Un projet éligible aux aides des deux financeurs, peut être inscrit simultanément dans les deux contrats et ainsi cumuler les aides financières (dans la limite de 80%).**

# Quels sont les projets concernés ?

Les projets pourront par exemple concerner une ou plusieurs des thématiques suivantes (LISTE NON EXHAUSTIVE) :



## Gestion quantitative de la ressource en eau :

- ↳ Études et travaux pour réaliser des économies d'eau potable,
- ↳ Actions de sensibilisation / communication relatives aux économies d'eau,
- ↳ Études et travaux relatifs à la réutilisation des eaux usées traitées,
- ↳ Études des volumes prélevables,
- ↳ Etc...

## Qualité de l'eau :

- ↳ Inventaire des éléments bocagers à rôle hydraulique (haies, talus) et programme de restauration de ces éléments,
- ↳ Réalisation ou actualisation d'un schéma directeur d'assainissement,
- ↳ Actions de sensibilisation à la réduction de l'utilisation des pesticides,
- ↳ Actions identifiées comme prioritaires dans les profils de vulnérabilité des eaux de baignade (assainissement, ...),
- ↳ Profils de vulnérabilité des sites conchylicoles,
- ↳ Études d'optimisation de la gestion des sédiments de dragage,
- ↳ Sensibilisation, conseil et accompagnement individuel ou collectif des agriculteurs pour l'amélioration des pratiques,
- ↳ Etc...



## Qualité des milieux :

- ↳ Actions de restauration des cours d'eau, têtes de bassin ou zones humides,
- ↳ Actions de restauration de la continuité écologique (suppression ou aménagement d'obstacles, ...),
- ↳ Actions expérimentales de lutte contre les espèces invasives,
- ↳ Aménagement de plans d'eau existants en vue de réduire leur impact sur le milieu aquatique (suppression, comblement, mise en dérivation, ...),
- ↳ Création ou restauration de frayères à poissons,
- ↳ Etc...



Le projet doit se dérouler dans le périmètre du SAGE du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf et être compatible avec le projet de SAGE et ses objectifs.

## Gouvernance :

- ↳ Étude de structuration de la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques,
- ↳ Etc...

## Inondations et submersions marines :

- ↳ Réalisation d'un inventaire des repères de crues et mise en place de nouveaux repères le cas échéant,
- ↳ Réalisation ou actualisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales,
- ↳ Actions de sensibilisation aux risques inondations / submersions marines,
- ↳ Etc...



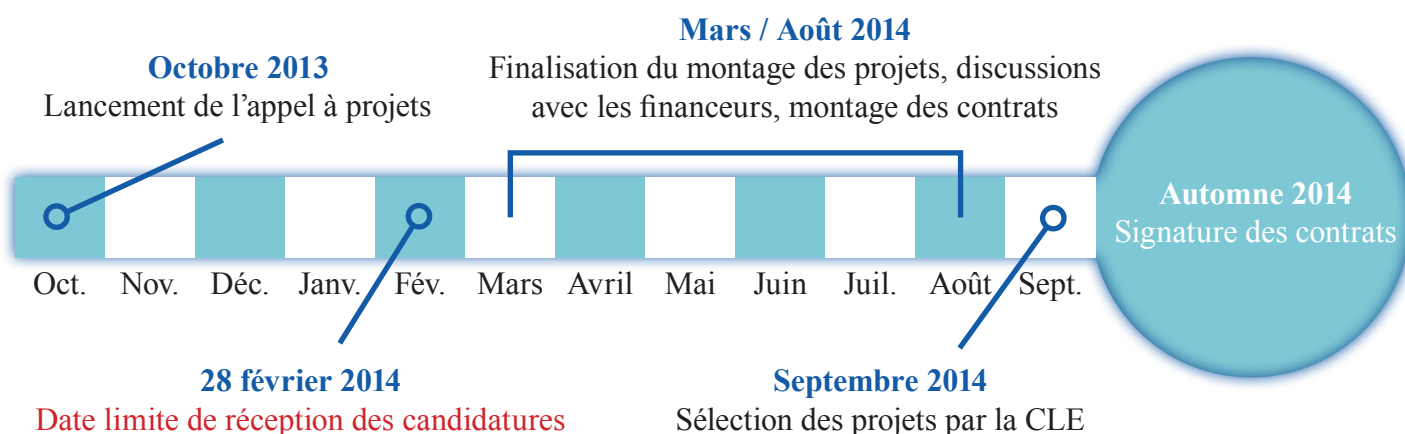
# Qui peut répondre ?

Différents porteurs de projet peuvent s'inscrire dans ces contrats pour la mise en œuvre du SAGE :

- ↳ Les collectivités (communes, EPCI, syndicats d'alimentation en eau potable, syndicats mixtes de marais, ...),
- ↳ Les associations,
- ↳ Les coopératives, organismes professionnels,
- ↳ Les chambres consulaires : chambres d'agriculture, chambres de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat,
- ↳ Les entreprises (campings, industries, ...),
- ↳ Etc...

Les porteurs de projet doivent être en mesure de réaliser leur projet dans un délai de 3 ans (s'il est inscrit au CRBV) ou dans un délai de 5 ans (s'il est inscrit au Contrat Territorial).

# Calendrier prévisionnel



## Comment répondre à cet appel à projets ?

### La procédure d'envoi :

- Remplir la fiche type jointe ou téléchargeable sur le site Internet de l'ADBVB dans la rubrique Actualités : [www.baie-bourgneuf.com](http://www.baie-bourgneuf.com)
- Joindre tous les documents utiles à l'appréciation de l'opération,
- Envoyer le tout à l'ADBVB au plus tard le **28 février 2014** :
  - par mail : [contact@baie-bourgneuf.com](mailto:contact@baie-bourgneuf.com)
  - ou par courrier : ADBVB - impasse de la Gaudinière – 85 630 BARBATRE

## Comment seront sélectionnés les projets ?

### Les critères de sélection des projets seront les suivants :

- Contribution du projet à l'atteinte des objectifs du SAGE et de la Directive Cadre sur l'Eau,
- Avis des financeurs,
- Capacité du porteur de projet à mettre en œuvre le projet dans un délai de 3 ou 5 ans, en fonction du contrat concerné (moyens humains consacrés au projet, prise en compte du délai de réalisation d'une éventuelle étude préalable, de l'obtention d'une autorisation administrative...),
- Caractère novateur et niveau d'ambition affiché du projet.

## Nous contacter

Pour toute question relative à cet appel à projets ou au montage de votre opération, vos contacts :

Sébastien JOUSSEMET - Animateur des contrats et de l'Observatoire de l'eau  
Sophie ROCQ - Animatrice du SAGE